

627 route de Jassans - BP 231 - CS 60231 - 01602 TRÉVOUX
Tél : 04 74 08 97 66 - Fax : 04 74 08 97 67
contact@ccdsv.fr www.ccdsv.fr

ARRETE portant délégation de fonction à Monsieur Marc PECHOUX

Le Président de la communauté de communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211- 9 et L. 2122-18 ;

Vu les statuts de la communauté de communes Dombes Saône Vallée ;

Vu les délibérations du conseil communautaire du 14 avril 2014 relatives à l'élection du président, des vice-présidents et membres du bureau ;

Vu la Délibération n°2014C29 du Conseil Communautaire en date du 24 Avril 2014, accordant au Président diverses délégations et notamment dans le domaine des marchés publics ;

Vu l'Arrêté n°2014-A-23 du 17 avril 2014 ;

Vu l'Arrêté n° 2018-A-14 du 16 juillet 2018 ;

Considérant la nécessité d'organiser la répartition du travail communautaire entre le président et les membres du bureau, compte-tenu des compétences et du plan d'action de la communauté ;

Arrête

Article 1^{er} : M. Marc PECHOUX, Vice-Président, a délégation de fonction emportant délégation de signature (y compris les engagements de dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget) pour le suivi des actes et dossiers suivants, sur le territoire de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :

1. Les affaires générales et l'administration de la communauté de communes,
2. La gestion des ressources humaines de la communauté de communes,
3. Le développement du tourisme en Dombes Saône Vallée.

Cette délégation comprend en particulier :

- Le suivi du schéma de développement du tourisme et des contrats touristiques avec la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Le pilotage et le suivi des offices de tourisme, en liaison avec la Vice-Présidente chargée du Patrimoine et de la Culture pour ce qui concerne le Pays d'art et d'histoire ;
- La mise en valeur touristique des bords de Saône, y compris le site de Port-Bernalin à Parcieux et les vélo stations ;
- Les réflexions et actions éventuelles sur le domaine de Cibeins ;
- La valorisation touristique du patrimoine, en coopération avec la Vice-Présidente chargée du Patrimoine et de la Culture qui en assure le pilotage d'ensemble du Pays d'art et d'histoire.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du Président de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée et sous la surveillance et la responsabilité de ce dernier, Monsieur Marc PECHOUX a délégation de fonction pour toute décision et signature concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du Président, de la 1^{ère} Vice-Présidente et du 2^{ème} Vice-Président, Monsieur Marc PECHOUX a délégation de fonction pour l'engagement des dépenses et l'exécution du budget.

Monsieur Marc PECHOUX informera systématiquement et au préalable, le Président de ses démarches.

Article 4 : Monsieur Marc PECHOUX a délégation de signature pour les mandats de paiement, titres de recettes et autres pièces comptables.

Article 5 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Ain, et ampliation adressée à :

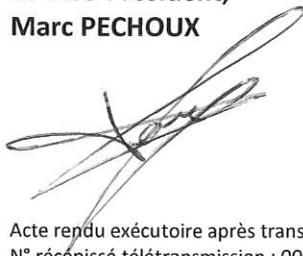
- Monsieur le receveur de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée ;
- Monsieur Marc PECHOUX.

Article 6 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication ou son affichage ou à sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 7 : L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, Palais des Juridictions Administratives, 184 Rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

A Trévoux, le 6/6/2019

**Le Vice-Président,
Marc PECHOUX**



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-2019A20
Affichage le :

11 JUIN 2019

Fait à Trévoux, le - 4 JUIN 2019

**Le Président,
Bernard GRISON**



11 JUIN 2019